

Un soutien dans les actes de la vie quotidienne



AIDE À L'AUTONOMIE

- Aide au lever et au coucher
- Aide à la toilette



AIDE AUX REPAS

- Courses et préparation des repas
- Aide à la prise des repas



ACCOMPAGNEMENTS

- Accompagnement aux courses
- Promenades
- Sorties culturelles



AIDE MÉNAGÈRE

- Ménage
- Repassage
- Lessive



ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

- Gestion du courrier
- Classement des documents
- Démarches administratives

Les professionnels interviennent à domicile 7 jours/7, de 8h à 20h*

Le temps d'intervention est défini en fonction du plan d'aide et de prise en charge.

*ces horaires peuvent varier suivant les antennes

Un accompagnement sur mesure

- Les jours et les plages horaires d'interventions sont déterminés selon vos souhaits et les capacités du service.
- Le planning est établi au mois par un référent de secteur qui sera votre interlocuteur dédié pour tout renseignement ou demande de modification.
- L'équipement des professionnels intervenant à votre domicile est adapté en fonction de la prestation.
- Un cahier de liaison, laissé à votre disposition, permet un suivi des interventions réalisées à votre domicile et chaque professionnel dispose d'un smartphone lui permettant d'enregistrer l'heure de début et de fin d'intervention.

➤ Selon votre situation et vos besoins, vous pouvez prendre contact auprès de différents organismes pour obtenir une aide au financement.

Votre situation



Vos besoins

Prenez contact auprès de...

Vous êtes retraité(e)

Accompagnement et aide dans les tâches domestiques

Votre caisse de retraite

Vos ressources sont faibles

Accompagnement et aide dans les tâches domestiques

Le Conseil Départemental via l'Aide Sociale

Vous avez été hospitalisé(e)

Accompagnement et aide dans les tâches domestiques

Votre mutuelle

Vous avez 60 ans ou + et vous ne pouvez plus accomplir seul(e) certains actes de la vie quotidienne

Accompagnement et aide dans les actes essentiels de la vie

Le Conseil Départemental via l'allocation personnalisée d'Autonomie (APA)

Votre situation de handicap est reconnue

Accompagnement et aide humaine

La Maison Départementale des Personnes handicapées via la prestation de compensation du handicap (PCH)

Vous avez moins de 60 ans, en situation de maladie ou d'invalidité et vos ressources sont limitées

Accompagnement et aide dans les tâches domestiques

La Sécurité Sociale
Le Régime social des Indépendants (RSI)
La Mutualité Sociale Agricole (MSA)



Si vous relevez de l'APA, de la PCH ou de l'Aide Sociale, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du service d'aides légales du CCAS pour constituer le dossier de demande de prise en charge.

Pour les autres aides financières, prenez contact auprès de votre caisse de retraite ou votre mutuelle.



Infos pratiques

Groupement de Coopération Sociale
et Médico-Sociale - Aide à domicile

Les antennes de proximité

Les accueils sont ouverts au public
du lundi au vendredi
8h-12h30 • 13h30-17h

Constituée depuis 2019, Part'Âges réunit 4 services publics d'aide à domicile (La Rochelle, Aytré, Nieul-sur-mer, La Jarrie). Il intervient dans les communes membres de l'agglomération rochelaise qui contribuent au financement des aides apportées auprès de leur population.

Part'Âges permet la mise en commun des ressources et de moyens entre les services d'aide publics, tout en préservant le lien de proximité avec les habitants avec une organisation territorialisée pour garantir la qualité des accompagnements proposés.

Vous avez besoin d'un soutien à domicile, ponctuel ou régulier, pour réaliser des tâches domestiques ou être aidé(e) dans les actes essentiels de la vie, faites appel au service d'aide à domicile Part'Âges.

Groupement de Coopération Sociale
et Médico-Sociale - Aide à domicile

part'âges

Votre service d'aide et de soins sur
l'agglomération rochelaise

Un service de proximité pour tous

Une équipe de professionnels qualifiés

Un accompagnement individualisé

Une prise en charge évolutive
en fonction de vos besoins

3 rue Barbedette
17440 Aytré
05 46 55 41 41

SERVICE DAIDE DAYTRÉ

Rue de Beuregard
17137 Nieul-sur-mer
05 46 37 72 86

SERVICE DAIDE DE NIEUL-SUR-MER

17 avenue du Général Mangin
17000 La Rochelle
05 46 27 53 00

SERVICE DAIDE DE LA ROCHELLE

Place de la Mairie
17220 La Jarrie
05 46 35 96 96

SERVICE DAIDE DE LA JARRIE

En dehors des heures d'accueil, vous pouvez
écrire à l'adresse mail :
aideadomicile@ccas-larochelle.fr

www.ccas-larochelle.fr

